

Arrêté n°2022-190 relatif aux périodes et modalités d'inscription des étudiants à l'École normale supérieure-PSL au titre de l'année universitaire 2022-2023

Le directeur de l'École normale supérieure-PSL,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure, notamment ses articles 32 et 38,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Modalités et calendrier des inscriptions

Le présent arrêté fixe la procédure et le calendrier d'inscription des normaliens en vue de la préparation du diplôme de l'ENS, de la préparation à l'agrégation ou d'un diplôme national délivré par l'ENS-PSL au titre de l'année universitaire 2022-2023.

L'inscription est annuelle. L'année universitaire s'étend du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Tout normalien est considéré en scolarité dès lors qu'il a procédé à son inscription administrative et au paiement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire puis à son inscription pédagogique.

Article 2 : Modalités et calendrier des inscriptions administratives

2.1 : Modalités

Les inscriptions administratives pour le diplôme de l'ENS (DENS), un master, un doctorat ou pour la préparation à l'agrégation sont effectuées en ligne sur l'application informatique dédiée auprès du Service des concours, de la scolarité et des thèses par la saisie d'un dossier et le dépôt des pièces justificatives selon les modalités définies pour chaque formation en annexe.

2.2 : Calendrier des inscriptions administratives

- **Inscription au diplôme de l'ENS (DENS)** : du 15 juillet 2022 au 30 septembre 2022.
- **Inscription en master (1^{ère} et 2^e année)** : du 27 juin 2022 au 30 septembre 2022.
- **Inscription en 1^{ère} année de doctorat** : du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} décembre 2022.
- **Inscription à partir de la 2^e année de doctorat** : du 1^{er} septembre 2022 au 31 octobre 2022.
- **Inscription à la préparation à l'agrégation** : du 15 juillet 2022 au 30 septembre 2022.

2.3 : Inscriptions hors délais

Tout étudiant n'ayant pas procédé à son inscription administrative dans les délais prévus à l'article 2.2 devra effectuer une demande écrite d'inscription dérogatoire auprès de la direction de l'ENS.

Aucune inscription administrative n'est possible après le 31 décembre 2022.

Article 3 : Modalités et calendrier des inscriptions pédagogiques au DENS

Chaque normalien préparant le diplôme de l'ENS établit ou actualise chaque année un programme d'études conformément à l'article 32 du règlement intérieur de l'ENS-PSL et selon le calendrier suivant :

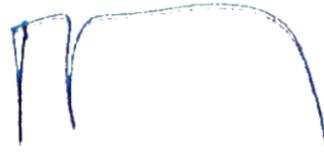
- **Période de déclaration de situation** (scolarité ou aménagement) :
 - 1^{ère} année du DENS : du 1^{er} septembre 2022 au 7 octobre 2022 ;
 - A partir de la 2^e année : du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2022.
- **Période de saisie des programmes d'études** :
 - 1^{er} semestre : du 1^{er} octobre 2022 au 31 octobre 2022 ;
 - 2^d semestre : du 1^{er} février 2023 au 28 février 2023.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ENS.

Fait à Paris, le 24/06/2022

Le directeur de l'École normale supérieure-PSL



Frédéric WORMS

**Annexe à l'arrêté N° 2022-190 relatif aux modalités d'inscription des étudiants
à l'École normale supérieure pour l'année universitaire 2022-2023 :**

Composition du dossier d'inscription administrative

Type de formation	Pièces constitutives du dossier	
Diplôme de l'ENS	Pièces obligatoires :	Pièce d'identité en cours de validité
		Attestation d'acquiescement CVEC
		Attestation d'assurance en responsabilité civile
	En fonction de la situation de l'intéressé :	Notification bourse sur critères sociaux (CROUS)
		RIB - Boursiers CROUS uniquement
		Demande de changement de département
		Arrêté de mise en congé pour études ou de redoublement
tout autre document correspondant à la situation de l'intéressé		
Master	Pièces obligatoires :	Pièce d'identité en cours de validité
		Attestation d'acquiescement CVEC
		Attestation d'assurance en responsabilité civile.
		Attestation de réussite ou diplôme donnant l'accès à la formation souhaitée
	En fonction de la situation de l'intéressé :	Notification bourse vous exonérant des frais d'inscription
		tout autre document correspondant à la situation de l'intéressé
Préparation à l'agrégation	Pièces obligatoires :	Pièce d'identité en cours de validité
		Attestation d'acquiescement CVEC
		Attestation d'assurance en responsabilité civile
	En fonction de la situation de l'intéressé :	Notification bourse sur critères sociaux (CROUS)
		tout autre document correspondant à la situation de l'intéressé
Doctorat	Pièces obligatoires :	Pièce d'identité en cours de validité
		Attestation d'acquiescement CVEC
		Attestation de réussite ou diplôme donnant l'accès à la formation souhaitée
		Attestation d'assurance en responsabilité civile
		CV et résumé du projet de thèse
	En fonction de la situation de l'intéressé :	Notification bourse sur critères sociaux (CROUS)
		Contrat de travail ou attestation de financement
		Lettre motivant la demande de réinscription dérogatoire (4ème année et plus)
		tout autre document correspondant à la situation de l'intéressé